



report du delai de préavis pour impossibilité d'accès au logement

Par **Nathalie34**, le **09/06/2023** à **16:36**

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur, ma locataire m'a laissé un seul mois de préavis pour son départ, et s'absente les 10 premiers jours du préavis, me laissant dans l'impossibilité de faire visiter le logement.

Elle n'a pas voulu me confier les clefs tant qu'elle avait ses meubles dedans.

Puis je reporter de 10 jours son préavis ?

Par **Pierrepaulejean**, le **09/06/2023** à **20:07**

bonjour

il n'est pas possible de reporter le préavis

est ce que ce préavis est conforme au bail ?

vous pouvez lui adresser un courrier en RAR pour la mettre en demeure de laisser l'accès pour les visites aux heures inscrites sur le contrat (en général c'est 2 heures/jour de 17 à 19)

vous pouvez préciser que vous lui confirmerez 48 heures avant les heures de visites.

vous conservez la copie du courrier et la preuve de dépôt dans votre dossier: ce sera utile si le locataire conteste ensuite

pour information le locataire n'a aucune obligation à vous laisser ses clés: c'est son domicile privé

il serait peut être utile de prévoir un commissaire de justice pour faire l'état des lieux de sortie

en attendant vous pouvez poster votre annonce pour la recherche de locataire

Par **yapasdequoi**, le **09/06/2023** à **21:02**

Bonjour,

Je confirme. La date de fin du bail est déterminée par la date de réception du congé.

Rien ne permet de la décaler.

Le préavis réduit de 1 mois est-il lié à une zone tendue ? ou autre motif ?

Par **Nathalie34**, le **09/06/2023** à **22:04**

Merci beaucoup pour vos réponses.